

*Dépôt de documents*

**M. Riis:** La députée d'en face nous apostrophe en disant que nous n'en finirons pas. Nous demandons simplement que l'on observe les traditions et le Règlement de la Chambre des communes comme nous le faisons pour tous les projets de loi importants. Nous ne demandons rien de plus. Le gouvernement a accepté, je pense, que le débat sur ce nouveau projet de loi débute vraisemblablement demain, ce qui donnera aux députés une journée complète pour l'étudier, pour lire, assimiler et examiner toute la portée de ses dispositions, de sorte que le débat qui aura lieu sera réfléchi et fondé sur la connaissance des faits.

Je veux simplement dire, monsieur le Président, que nous avons informé, ce matin, le cabinet du leader du gouvernement à la Chambre que nous aimerions consacrer une journée à l'étude du projet de loi. A mon avis, on ne devrait pas considérer que l'on va ainsi en retarder l'étude. En fait, cela pourrait même faciliter le débat dans la mesure où il sera réfléchi et productif alors que la plupart d'entre nous risquons d'aborder ce projet de loi sans avoir eu la possibilité de l'étudier à fond.

Je voudrais également ajouter que je me sens un peu froissé, alors qu'il y a eu hier une réunion des leaders à la Chambre pour discuter des travaux d'aujourd'hui et des jours suivants, qu'on vienne me demander aujourd'hui de dire si nous serions disposés ou non à prolonger les heures de débat ou à accepter qu'un comité plénier étudie ce projet de loi. A mon avis, le seul endroit pour discuter des travaux de la Chambre des communes c'est aux réunions des leaders de la Chambre qui ont lieu au moment opportun, et non pas sur le parquet de la Chambre des communes. J'invite donc le leader du gouvernement à profiter de la bonne volonté des partis de l'opposition en faisant montre de coopération pour que la mesure dont nous sommes saisis bénéficie, d'un examen complet et réfléchi et pour que nos réunions se déroulent entre nous comme c'est la coutume et non pas sur le parquet de la Chambre des communes.

Si le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) me permet une observation, je tiens à dire que même si l'on voulait, je présume, remettre aux porte-parole de l'opposition le texte du discours que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) prononcera plus tard afin qu'ils puissent encore une fois y donner une réplique sérieuse et complète, on ne nous a vraiment pas donné suffisamment de temps. J'apprécie au moins le fait qu'on ait pensé à le leur remettre à l'avance, mais 15 ou 20 minutes ne permettent pas de donner une réplique très réfléchie à la Chambre des communes.

J'exhorte donc encore une fois le ministre et le leader du gouvernement à la Chambre, toutes les fois où c'est possible, à nous communiquer au plus tôt les déclarations afin que le débat à la Chambre soit aussi intéressant et sérieux que possible.

**M. Mazankowski:** Je me suis efforcé de bien l'expliquer.

**M. Riis:** Je comprends que la séance spéciale ne fait que débiter et qu'on a peut-être éprouvé des difficultés ce matin parce qu'il fallait s'occuper d'un tas de choses. Je formule cependant cette demande pour l'avenir.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## PÉTITIONS

## RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions portant les numéros suivants: 332-2598, 332-2600, 332-2631 à 332-2635 inclus, 332-2639 à 332-2677 inclus, 332-2679 à 332-2695 inclus, 332-2697 à 332-2719 inclus, 332-2721 à 332-2733 inclus, 332-2737 à 332-2781 inclus, et 332-2783.

\* \* \*

[Français]

## L'IMMIGRATION

## MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le Parlement a été rappelé aujourd'hui pour se pencher sur une question que je considère comme étant cruciale pour le Canada et un problème très grave en même temps, et c'est le nombre croissant de migrants qui entrent au Canada en se faisant passer pour des réfugiés, et cette situation a atteint des proportions critiques.

L'arrivée de 174 migrants sur la Côte de la Nouvelle-Écosse a créé, je pense, dans la population canadienne, une inquiétude sans précédent. Et je pense qu'il est normal d'assister à cette réaction parce qu'il est tout à fait inacceptable que l'on tente de façon systématique de permettre à des personnes de se soustraire aux lois de l'immigration de ce pays. Ces tentatives mettent en danger la vie des personnes, ébranlent l'appui de la population à l'égard de nos programmes pour les immigrants et les réfugiés, ce qui est encore plus sérieux.

Toutefois, je pense que le dernier incident a mis en lumière un problème beaucoup plus grave. Il s'agit du flot croissant de personnes sans document qui, de façon illégitime, revendiquent le statut de réfugié aux points d'entrée d'un bout à l'autre du pays.

Et je pense qu'il s'agit de personnes qui n'ont pas présenté de demande par les voies habituelles, des personnes qui, dans la plupart des cas, ont assuré leur entrée au Canada au moyen de faux documents ou ont détruit leurs documents pendant le voyage.

[Traduction]

Le nombre de personnes revendiquant le statut de réfugié au Canada a augmenté énormément au cours des sept dernières années—de 1 600 en 1980 à un total prévu de 30 000 en 1987. Et la vaste majorité de ces revendications sont ultimement jugées non fondées. La plupart de ces personnes n'ont simplement pas besoin de la protection du Canada.

Avant d'aller plus avant, monsieur le Président, je voudrais rappeler aux députés que, selon les Nations Unies, les réfugiés sont des personnes qui fuient leur patrie parce qu'elles ont des motifs raisonnables de craindre la persécution. Pour aborder la question d'un autre angle, disons ceci: la distinction entre le réfugié et l'immigrant est la suivante: les réfugiés quittent leur